

Association Albert Peyriguère

L'Association Albert Peyriguère est une **association agréée** pour l'accompagnement du public concerné par la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Pour mettre en place ce projet, elle dédie **un lieu**, le CHRS Don Bosco, **une équipe pluri-professionnelle** spécifique et formée, des **activités, ateliers et services**, ainsi que son **réseau de partenaires** ciblé, repéré et dynamique.

L'association Albert Peyriguère est une association loi 1901. Créée en 1966, elle gère entre autre :

- 95 places de CHRS
- 20 places d'Hébergement d'Urgence/ mise à l'abri (animaux acceptés)
- 4 places de LHSS
- Des mesures d'accompagnement en IML et AVDL
- 6 places d'Hébergement d'Urgence pour les femmes
- 6 places en ALT pour les femmes
- 1 service instruction RSA
- 1 Point Conseil Budget itinérant

Contacts ● ● ●

ASSOCIATION ALBERT PEYRIGUÈRE

4 Rue Raymond Peyres
65000 Tarbes
Tel : 05.62.93.00.48
Secretariat@asso-peyriguere.fr

RÉFÉRENTE DU PROJET

Mme Manon Roucou
Répond à vos questions :
Tel : 05.62.31.43.98


**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Association Albert Peyriguère

Parcours de sortie de prostitution

Accompagner individuellement
dans les démarches d'insertion
sociale et d'indépendance
financière

Gratuit & confidentiel

Un Parcours de Sortie de Prostitution : Pourquoi ? Pour qui ?

L'Association Albert Peyriguère propose un Parcours de Sortie de Prostitution pour **protéger et accompagner vers des alternatives sociales, l'ouverture de droits et l'insertion professionnelle.**

Il s'adresse à toutes les personnes majeures victimes de prostitution, proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Quelles sont les conditions d'accès au parcours ?

L'accès au parcours se fait sous certaines **conditions** :

- Vouloir arrêter la prostitution
- Avoir un document d'identité
- Avoir 18 ans ou plus
- Souhaiter construire un projet d'insertion socio-professionnelle
- Avoir envie d'être accompagnée
- Être motivé.e et prêt.e à s'engager dans la durée

Le parcours



Libérer la parole en s'adressant à l'Association Albert Peyriguère.

Constituer un dossier avec l'Association Albert Peyriguère : **Vérification de la demande** et des conditions d'accès selon les critères de la commission départementale des Hautes-Pyrénées.



Examen du dossier par la commission & autorisation du Préfet des Hautes-Pyrénées pour l'entrée dans le parcours.

Début du parcours : Durée maximum de 2 ans. Bilan tous les 6 mois.

Un accompagnement individuel personnalisé : Formation, Emploi, Hébergement, Logement, Santé.

Droits ouverts :

- APS (autorisation provisoire de séjour avec un droit au travail) de 6 mois, renouvelable 3 fois.
- AFIS (aide financière pour l'insertion sociale et professionnelle de 330€).

Respecter les engagements d'insertion sociale :

Ponctualité aux RDV proposés, actualisation des dossiers...

S'investir dans des apprentissages :

Cours de français, formations...